

Déclaration de garantie

10 ans de garantie sur la stabilité mécanique et les charges de vent et de neige

Sunbeam BV, établie Kwikstaartlaan 18 à 3704 GS Zeist, Pays-bas, déclare qu'une garantie de 10 ans après livraison du système est octroyée sur le système de montage Sunbeam.

Sunbeam BV garantit que pendant cette période :

1. La stabilité mécanique du système reste intacte.
2. Le système peut résister aux charges locales de vent et de neige selon l'Eurocode concerné.

Les changements cosmétiques comme la décoloration des matériaux et le vieillissement normal suite aux conditions atmosphériques ne relèvent pas de la garantie.

Afin de pouvoir prétendre à la garantie :

- Il doit avoir été défini minutieusement au moyen du Sunbeam Calculator en vigueur au moment de la commande et conformément à la réalité quels points de départ sont valables pour des facteurs pertinents comme la charge de vent, conformément à l'Eurocode EN 1991-1-4, les dimensions du toit, la couverture de la toiture, les panneaux solaires à utiliser, les dalles de lestage, etc. pour le projet en question.
- Le système doit avoir été réalisé entièrement selon le plan de pose et de lestage résultant du Sunbeam Calculator.
- La couverture de la toiture doit être en bon état, elle doit avoir été posée selon les prescriptions en vigueur et être appropriée pour la pose d'une installation d'énergie solaire.
- Les panneaux solaires doivent être montés selon les instructions du fabricant.
- Toutes les prescriptions du Manuel d'installation de Sunbeam doivent avoir été suivies lors de l'installation.
- Il faut pouvoir démontrer que le système a été inspecté et entretenu régulièrement (au moins une fois par an), et que d'éventuelles irrégularités ont été signalées à Sunbeam BV.
- Le projet doit se trouver à plus de 300 m de la mer et ne pas être directement chargé par de l'eau de mer.
- La construction ne doit pas être exposée à des produits chimiques corrosifs ou alcalins, dont la fumée, les retombées de particules de fer ou de cuivre, la cendre, le ciment, les excréments d'animaux, etc.

Les Conditions générales s'appliquent à toutes les livraisons de Sunbeam BV, voir www.sunbeam-pv.com/downloads